

**Bilinguisme dans les soins : quid du financement ?**

*Bienne, le 5 juin 2013*

**Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) salue l'introduction d'un droit pour les patients et les patientes à être soignés dans la langue de leur arrondissement administratif, dans la nouvelle Loi sur les soins hospitaliers. Le CAF demande des garanties quant au soutien financier accordé par le canton aux établissements hospitaliers bilingues. Il appelle par ailleurs à la poursuite de mesures particulières d'orientation professionnelle en faveur des jeunes Biennoises et Biennois, pour pallier la disparition du projet aJir.**

La nouvelle Loi sur les soins hospitaliers du canton de Berne, qui sera soumise en deuxième lecture au Grand Conseil en juin 2013, introduit un droit pour les patients et les patientes à être traités dans la ou les langues officielles de leur arrondissement administratif. Elle prévoit que *« les hôpitaux et les maisons de naissance répertoriés utilisent la langue officielle de l'arrondissement administratif où ils sont situés, les services de sauvetage celle de l'arrondissement administratif où l'intervention a lieu, les hôpitaux universitaires les deux langues officielles du canton »*.

Cette nouvelle disposition se base sur la Constitution cantonale (art.5). Le CAF y voit aussi une reconnaissance officielle du bilinguisme d'établissements comme le Centre hospitalier de Bienne, l'Hôpital universitaire de l'Ile, à Berne, ou les services de sauvetage CASU 144 Biel/Bienne. Cette mesure répond à la prise de position du CAF de septembre 2012 sur la Loi sur les soins hospitaliers ; la thématique des langues était alors absente du projet de loi, qui ne prévoyait aucune disposition en lien avec les langues et le bilinguisme.

Le CAF salue donc cette évolution du projet ; en revanche, il estime que le financement de ces prestations dans les deux langues officielles n'est pas clairement assuré dans la nouvelle loi. Il s'est donc adressé à la Direction de la santé publique, pour obtenir des garanties à ce sujet. Le fonctionnement d'un hôpital en deux langues engendre des surcoûts importants, notamment en termes de traduction, de formation et d'encadrement du personnel ; l'introduction d'une obligation légale par le canton doit donc s'accompagner de mesures de soutien au financement. En raison du nouveau mode de financement hospitalier, introduit au niveau fédéral par la révision de la Loi sur l'assurance maladie (LaMal), la prise en compte des surcoûts du bilinguisme n'apparaît pas clairement. Le CAF souhaite en particulier savoir ce qu'il adviendra de l'actuel « fonds de soutien au bilinguisme », doté d'un montant d'environ trois millions de francs, qui sert notamment à soutenir le Centre hospitalier de Bienne.

**Soutenir les jeunes en difficulté**

Réuni en séance plénière le 27 mai 2013, le Conseil des affaires francophones a également appelé au maintien de structures d'aide aux jeunes en difficulté à Bienne, pour l'orientation dans la dernière phase de leur scolarité obligatoire et pour la recherche d'une place d'apprentissage. Soutenue par le CAF depuis ses débuts en 2007, l'association aJir (« aider les jeunes à s'impliquer pour se réaliser ») mettra fin à ses activités en juillet 2013, faute de financement public. En juin 2012 déjà, le CAF s'était adressé à la Ville de Bienne et au Canton de Berne, pour demander que des mesures ciblées de soutien aux jeunes en difficulté, notamment francophones, soient maintenues, même si aJir devait mettre un terme à ses activités. Le CAF estimait que cette tâche revenait en premier lieu au Canton, en raison de la répartition légale des charges. Il appelait toutefois la Ville de Bienne à continuer à faire un geste elle aussi, notamment pour tenir compte du bilinguisme biennois et de la difficulté accrue, pour les jeunes francophones et allophones, de trouver une place d'apprentissage.

A l'approche de la fin du semestre et de la rentrée scolaire, le CAF réitère sa demande d'une intégration, dans des structures à définir, des spécificités qui étaient celles d'aJir. Cette

association dispose d'une réelle expérience, de personnel confirmé, de réseaux et d'adresses ; elle a affiché un important taux de réussite dans le placement des jeunes qu'elle a suivis. Cette expérience doit pouvoir être mise à profit, pour renforcer les possibilités d'action des structures classiques d'orientation professionnelle. La structure particulière de la place économique biennoise, le bilinguisme de Bienne et la présence d'une forte population allophone rendent nécessaire l'application de mesures particulières, qui vont au-delà de l'orientation professionnelle traditionnelle. Les jeunes suivis par aJir font souvent face à des difficultés dues à la langue, dans un environnement familial complexe. Ils et elles ont besoin d'un soutien ciblé, qui nécessite du temps et des moyens.

Tout en étant bien conscient des limites qu'engendre l'état actuel des finances publiques, le CAF attend avec intérêt la réponse du Conseil municipal à un postulat urgent déposé au Conseil de ville en mai, intitulé « Des places d'apprentissage pour les Romands et les Alémaniques à Bienne ». Il s'adressera également au Canton pour connaître l'état des discussions sur les nouvelles mesures qui pourraient être prises pour empêcher que ces jeunes en difficultés ne se retrouvent dans l'impasse, dès la rentrée d'août 2013.

## **Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

Le président :

Philippe GARBANI

Le secrétaire général :

David GAFFINO

### **Note aux rédactions :**

*Tous les documents publics du CAF (rapports d'activités, communiqués de presse, prises de position) peuvent être retrouvés sur le site : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch).*

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :*

- *M. Philippe Garbani, président du CAF, 078 897 57 36.*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.*